



## Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

### Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontière suisse

La coopération sur la frontière franco-suisse implique des espaces atypiques en devenir ou qui n'ont pas pu maintenir les actions de coopérations transfrontalières engagées précédemment.

Le projet de création d'un **Parc Naturel Régional de la Vallée du Doubs**, situé pour moitié du côté français (département du Doubs), l'autre moitié impliquant sur le versant suisse les cantons de Neuchâtel et du Jura, et suivi côté français par le Conseil général du Doubs et par le WWF suisse n'a pas abouti depuis la précédente édition de cet atlas.

Il en est de même pour les actions de coopération très ponctuelles dans le domaine agricole qui existaient entre le PNR du Haut Jura (Jura) et le Parc Jurassien Vaudois du côté suisse (association de communes et de propriétaires privés en matière de protection de l'environnement et de maintien des activités agro-pastorales). Le **PNR du Haut Jura** n'a pas donné suite à ces actions de proximité mais s'est lancé dans une coopération transnationale avec un GAL italien dans le domaine de l'industrie lunetière.

Le dernier espace de coopération sur la frontière franco-suisse correspond à **l'Espace Mont-Blanc**, sur le massif du même nom, partagé entre la France (département de la Haute-Savoie), la Suisse (canton du Valais) et l'Italie (Val d'Aoste), cadre d'une coopération transfrontalière originale et sans équivalent entre la France et ses pays voisins.

Si ce massif d'exception ne fait pas l'objet d'une protection du type parc national (refus des élus car montagne habitée) ou naturel régional (volet de protection pas assez développé), il abrite une centaine d'associations liées à l'environnement, trois fédérations internationales et une Conférence Transfrontalière « Mont Blanc » qui existe depuis 1991.

Cette dernière est une structure politique de concertation transfrontalière, sous la présidence d'un des ministres de l'environnement des trois pays concernés, rassemblant cinq représentants de l'Etat et de collectivités

territoriales par pays. Elle a pour objectif un aménagement harmonieux et durable du massif et sa protection à l'échelle des trois versants.

Cette structure informelle se compose également de plusieurs groupes de travail composés d'experts de tous les horizons et des trois pays, réfléchissant et agissant respectivement au sein de chaque groupe en faveur de l'agriculture de montagne, de la sauvegarde des milieux sensibles, du tourisme extensif, des transports doux et de la qualité de l'air.

Trois zones-test transfrontalières concentrent l'essentiel des actions ; situées toutes entre fonds de vallée urbanisés et haute montagne, elles illustrent à des degrés divers les valeurs et les problèmes d'une grande partie du massif.

Les nombreuses actions de coopération concernent entre autres le domaine touristique (réalisation d'un topo-guide avec sentiers à thèmes, création de fermes-auberges, gîtes, chalet d'alpage...), l'agriculture (événements festifs, foires, congrès, création de lieux d'accueil, soutien aux activités économiques traditionnelles : bois-énergie...).

Un inventaire des modes de protection sur l'ensemble du massif au sein des trois pays a été réalisé dans le cadre de l'approfondissement de la connaissance mutuelle.

Le partenariat scientifique est le plus développé : de nombreuses études ont été réalisées dans le cadre des groupes de travail, notamment dans le domaine de la connaissance et de la protection des milieux sensibles, des transports (surtout depuis la catastrophe du tunnel) et sur la qualité de l'air. Enfin, un SIG transfrontalier très performant a été mis en œuvre.

Depuis 2004, les partenaires de l'Espace Mont-Blanc ont engagé la rédaction d'un schéma de développement durable afin de mettre en cohérence leurs démarches d'aménagement du territoire et de formaliser le rôle de la Conférence transfrontalière en tant que laboratoire de développement durable de la montagne.